

Production d'enzymes et de microorganismes par fermentation en milieu solide

Code formation
FMS



10 septembre 2020

495€ H.T.
Déjeuner inclus

Dijon
France

Intervenants
Enseignants-chercheurs,
ingénieurs et industriels

Public
Ingénieurs, techniciens et
cadres dirigeants

Formation complémentaire

La conservation de
fonctionnalité des micro-
organismes d'intérêt : un
verrou technologique (TCM)

Contact
+33(0)3 80 39 66 17
chantal.boras@sayens.fr

En collaboration avec :



Programme

✓ Introduction à la fermentation en Milieu Solide (FMS)

- Historique, définition, rôle de l'eau, avantages et inconvénients, intérêts technologiques et économiques...
- Substrats et supports, microorganismes concernés

✓ Engineering de la FMS

- Principales technologies existantes et configuration des réacteurs
- Les problèmes de transfert de masse, chaleur
- Les moyens mis en œuvre pour réguler les principaux paramètres de la fermentation
- Les étapes en aval de la fermentation : extraction, analyses, purification, séchage...

Visite et présentation détaillée de réacteurs

✓ Applications industrielles

Les applications existantes et futures aux niveaux européen et mondial :

- Enzymes pour l'alimentation humaine et animale, pour le bioéthanol (1^{ère} et 2^{ème} génération)...
- Microorganismes d'intérêt pour les IAA, l'agriculture biologique, l'environnement et la dépollution...



Les + Sayens :

- 30 ans d'expérience
- Interventions de spécialistes
- Ateliers pratiques
- Echanges personnalisés
- Hall de Technologie Alimentaire (2000 m², équipements pilotes)

Retrouvez toutes nos formations sur : www.sayens-agroalimentaire.fr

Bulletin d'inscription

vous pouvez également vous inscrire en ligne sur www.sayens-agroalimentaire.fr



Code formation :

Date :

Coût unitaire (€ HT) :

Total* (€ HT) :

* En fonction du nombre de participant et des réductions éventuelles

Tarif préférentiel

50 % à partir
du 2^{ème} participant !

Formulaire à retourner
par @

Chantal.boras@sayens.fr

ou par courrier

Chantal Boras
SAYENS Agroalimentaire
Hall de Technologie Alimentaire
Rue Claude Ladrey
21000 DIJON

Le coût comprend les frais pédagogiques et les documents remis aux participants ainsi que les pauses café et les déjeuners. Sayens Agroalimentaire est également un organisme de formation agréé (n° d'agrément : 26-21-02490-21), ce coût est donc imputable sur vosre budget de formation continue (dont l'utilisation est obligatoire pour toutes les entreprises). Contactez votre OPCA ou renseignez-vous auprès de votre société.

Participant(s) (utilisez plusieurs bulletins si vous inscrivez plus de 2 personnes)

① Mme/M. Prénom NOM :

Fonction :Tél direct :

Email :

② Mme/M. Prénom NOM :

Fonction :Tél direct :

Email :

Société :

Adresse :

Tél : Activité :

N° TVA : N° SIRET :

Email : Code NAF :

Taille : PME (< 2000 salariés dans le monde)

Grand groupe

Public

Signataire de la convention : Mme/M Prénom NOM :

Fonction :

Email :

Tél direct :

Règlement : Société Organisme de financement :

Si organisme de financement, n° de dossier (obligatoire) :

Adresse de facturation (si différente de la société) :

Signature et cachet
de la société (obligatoires) :

- Conditions générales -

INSCRIPTION

Le nombre de participants étant volontairement limité à 20 personnes, nous vous invitons à réserver vos places sans tarder à l'aide du bulletin ci-dessous. Nous confirmerons alors votre inscription par courriel.

Toute inscription est suivie de l'établissement d'une *convention de formation* entre SATT Sayens et votre Société. Une *convocation* vous sera adressée environ deux semaines avant la formation, accompagnée d'un *plan d'accès* à nos locaux ainsi que d'une *liste d'hôtels* situés à proximité. A la fin du stage, une *attestation de présence* sera établie et accompagnera la *facturation* adressée à votre service formation ou à l'organisme finançant votre participation.

MODIFICATION OU ANNULATION

SATT Sayens se réserve la possibilité de modifier le programme prévisionnel sans changer le thème général de la formation. Le programme définitif sera alors joint à la convention de stage envoyée avant la formation.

SATT Sayens se réserve le droit d'annuler une session si le nombre de participants est insuffisant. Les participants seront alors prévenus au moins une semaine avant et leurs inscriptions reportées à la session suivante.

En cas d'annulation du participant (à confirmer par écrit) intervenue moins de 10 jours ouvrés avant le début de la session, 50% des frais d'inscription restent dus. Pour une annulation le jour même de la formation, la totalité des frais d'inscription sera facturée. Les participants peuvent se faire remplacer à tout moment.

Votre signature et le cachet de votre entreprise implique l'acceptation des conditions générales d'inscription